



# **PROCÈS-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>er</sup> OCTOBRE 2024**

*La séance est ouverte à 19 heures sous la présidence de M. MOROGE.*

## **MEMBRES PRÉSENTS À LA SÉANCE :**

Christian AMBARD, Michel BAARSCH, Nadine BADR-VOVELLE, Nora BELATTAR, Claire BELLISSEN, Sandrine BELMONT, Marine BOISSIER, Marlène BONTEMPS, Anaëlle CAILLET, Michèle CALVANO, Christine CHALAND, Jean-Louis CLAUDE, Sandrine COMTE, Patricia DAUVERGNE, Clément DELORME, Anne DEMOND, Marysa DOMINGUEZ, Alain DONJON, Oihiba DRIDI, Thierry DUCHAMP, Yann-Yves DU REPAIRE, Benjamin GIRON, Marcel GOLBERY, David GUILLEMAN, Sandrine GUILLEMIN, Sandrine HALLONET-VAISMAN, Alexandre HEBERT, Frédéric HYVERNAT, Pierre LAFORÊTS, Patrice LANGIN, Dominique LARGE, Marion LECLERE, Philippe LOCATELLI, Bertrand MANTELET, Solange MARTELLACCI, Josiane MARTIN, Pierre-Marie MAUXION, Marjorie MERCIER, Maryse MICHAUD, Jérôme MOROGE, Claude MOUCHIKHINE, Jean-Luc PAYS, Marie-Laure PIQUET-GAUTHIER, Christiane PLASSARD, Clotilde POUZERGUE, Louis PROTON, Jacques ROS, Max SEBASTIEN, Philippe SOUCHON, Ahlame TABBOUBI, Georges TRANCHARD, Jean-Luc VIDALOT.

## **ABSENTS EXCUSÉS AVEC PROCURATION :**

Cédric BARBIERO donne pouvoir à Frédéric HYVERNAT ;  
Tassadit BELLABAS donne pouvoir à Sandrine BELMONT ;  
Éliane CHAPON donne pouvoir à Clotilde POUZERGUE ;  
Jean-Charles KOHLHAAS donne pouvoir à Benjamin GIRON ;  
Levana MBOUNI donne pouvoir à Alain DONJON ;

Alexis MONTOLIU donne pouvoir à Jacques ROS ;  
Anne PASTUREL donne pouvoir à Jean-Luc PAYS ;  
Paul SACHOT donne pouvoir à Max SEBASTIEN ;  
Joëlle SECHAUD donne pouvoir à Bertrand MANTELET ;  
Bertrand SEGRETAIN donne pouvoir à Marlène BONTEMPS ;  
Chantal TURCANO-DUROUSSET donne pouvoir à Georges  
TRANCHARD.

**ABSENTS :**

Anissa HIDRI ;  
Bernard JAVAZZO ;  
Maud MILLIER DUMOULIN.

## ORDRE DU JOUR

Désignation du secrétaire de séance .....	5
Approbation des procès-verbaux des séances des Conseils des 2 et 25 juillet 2024 .....	5
Communication des décisions du Maire prises en application de l'article L2122-22 du CGCT .....	5
2 - Admissions en non-valeurs pour l'année 2024 .....	6
4 - Demande de garantie d'emprunt de la société ICF HABITAT - Sud-Est Méditerranée, dans le cadre de l'aménagement de l'îlot Charton 69600 Oullins-Pierre-Bénite pour la construction de 39 logements collectifs locatifs sociaux en 20 PLUS, 12 PLAI et 7 PLS.....	6
5 - Demande de garantie d'emprunt de la société VILOGIA pour la démolition et la construction de 45 logements OPTIDOM : 14 PLUS et PLAI et 31 PLS au 22, rue Émile Zola à Oullins-Pierre-Bénite (69310).....	7
6 - Demande de garantie d'emprunt de la société VILOGIA pour une acquisition en VEFA de 5 logements situés 32 Grande rue à Oullins-Pierre-Bénite (69600) .....	7
7 - Demande de garantie d'emprunt pour l'acquisition par la société ALLIADE HABITAT de 13 logements locatifs sociaux situés 23 rue Pierre Semard à Oullins-Pierre-Bénite (69600) .....	8
8 - Demande de garantie d'emprunt par la société ALLIADE HABITAT pour l'acquisition-amélioration de 5 logements locatifs sociaux situés 71/73 rue Roger Salengro à Oullins-Pierre-Bénite (69310).....	8
10 - Rapports annuels 2023 du délégataire et du mandataire – SPL Pôle funéraire public	9
11 - Adhésion au contrat-cadre titres restaurant et prestations d'actions sociales du CDG69 .....	9
12 - Actualisation du cadre tarifaire, réglementaire et organisationnel de certaines missions pluriannuelles proposées par le cdg69 dans le cadre d'une convention unique	10
13 - Adhésion à la mission de médiation préalable obligatoire en matière de litiges de la fonction publique territoriale proposée par le cdg69.....	11
14 - Assurance contre les risques financiers liés au régime de protection sociale du personnel et convention de gestion administrative des dossiers de sinistres par le cdg69 .....	11
15 - Mise en place d'un forfait mobilités durables en faveur des agents municipaux.....	12
16 - Rémunération des intervenants participant aux masterclass organisées par l'école de musique pour la validation des passages de cycles .....	13
17 - Modification du tableau des effectifs .....	14
18 - Renouvellement de la convention pour l'exploitation du distributeur de billets au 103 boulevard Émile Zola entre la ville et la société 2SF (nouvel opérateur) .....	14
19 - Création de la commission des marchés forains d'Oullins-Pierre-Bénite .....	15

20 - Outil de veille et observation en copropriétés (VOC) - Convention de mise à disposition aux communes partenaires du programme opérationnel de prévention et d'accompagnement en copropriétés (POPAC) .....	15
21 - Convention tripartite Orchestre à l'école.....	16
22 - Convention de résidence artistique - Compagnie cirque du grand Lyon .....	17
23 - Attribution d'une subvention «Bourse Initiatives Jeunes 2024» .....	18
24 - Recrutement et rémunération des enseignants dans le cadre des accueils périscolaires .....	18
25 - Modification des périmètres scolaires de la commune nouvelle Oullins-Pierre-Bénite .....	19
26 - Conventions de participation aux frais scolaires avec les communes voisines (année 2023-2024) .....	21
27 - Renouvellement de la convention de partenariat pour la réservation de places en crèche avec le groupe Babilou .....	22
28 - Règlement intérieur fixant les modalités d'attribution des places en établissement d'accueil du jeune enfant.....	22
29 - Modalités d'attribution d'une aide à la formation BAFA .....	24
30 - Signature de la convention de partenariat avec la Ligue Contre le Cancer portant sur les espaces sans tabac.....	25
1 - Attributions de crédits non affectés.....	29
3 - Décision modificative n°1 du budget primitif pour l'exercice 2024.....	32
9 - Proposition d'étude relative à la requalification du stade du Brotillon et demande de subvention dans le cadre du Fonds Vert. ....	32

**M. LE MAIRE.-** Bonsoir à tous.

*M. le Maire procède à l'appel nominal.*

Le quorum est atteint.

### **Désignation du secrétaire de séance**

*Anaëlle CAILLET est désignée secrétaire de séance.*

### **Approbation des procès-verbaux des séances des Conseils des 2 et 25 juillet 2024**

**M. LE MAIRE.-** Y a-t-il des questions ? *(Non.)*

Je mets aux voix.

Procès-verbal de la séance du 2 juillet 2024 :

**Le procès-verbal du 2 juillet 2024 est adopté à l'unanimité des membres présents.**

Procès-verbal de la séance du 25 juillet 2024 :

**Le procès-verbal du 25 juillet 2024 est adopté à l'unanimité des membres présents, 12 abstentions (M. KOHLHAAS, M. BAARSCH, M. GIRON, M. HEBERT, Mme BADR-VOVELLE, Mme BELLISSEN, M. MOUCHIKHINE, Mme SECHAUD, M. MANTELET, M. JAVAZZO, Mme MILLIER DUMOULIN, M. MAUXION).**

### **Communication des décisions du Maire prises en application de l'article L2122-22 du CGCT**

<b>N°</b>	<b>Objet</b>
<b>D24_045</b>	Souscription auprès de la Caisse d'Épargne d'une ligne de Trésorerie
<b>D24_046</b>	Rémunération des heures supplémentaires effectuées par les agents de la logistique dans le cadre des élections législatives
<b>D24_047</b>	Tarifs communaux des braderies printanières et automnales à compter du 1er juillet 2024
<b>D24_048</b>	Tarif repas républicain du 14 juillet 2024
<b>D24_049</b>	Tarifs communaux Marchés forains à compter du 1er juillet 2024
<b>D24_050</b>	Demande de subventions à la Région Auvergne-Rhône-Alpes concernant les boutons d'alertes commerçants
<b>D24_051</b>	Demande de subventions à la Métropole de Lyon et à la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour l'aménagement d'un centre d'hébergement pour les femmes victimes de violences
<b>D24_052</b>	Virements de crédits de chapitre à chapitre effectués entre le 1er février et le 8 juillet 2024
<b>D24_053</b>	Tarifs activités jeunesse du 1er septembre 2024 au 31 août 2025
<b>D24_054</b>	Contrat de location de la salle du Pôle Social du Golf à l'Association Tutélaire Rhône-Alpes (ASSTRA) pour les mardis 7 mai, 4 juin et 9 juillet 2024, de 9h30 à 17h
<b>D24_055</b>	Rendu compte n°3 des contrats de location des salles municipales pour la période du 8 mai 2024 au 19 juillet 2024
<b>D24_056</b>	Rendu compte des marchés publics n° 3 du 22/05/2024 au 19/08/2024

**M. LE MAIRE.-** Y a-t-il des observations ? (*Non.*)

**Acte est donné à l'unanimité des membres présents.**

## **2 - Admissions en non-valeurs pour l'année 2024**

**Rapporteur : M. DELORME**

**M. DELORME.-** Merci, Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Le comptable public propose l'admission en non-valeur lorsque toutes les voies d'exécution sur les biens et le cas échéant sur la personne redevable ont été épuisées sans aboutir au recouvrement de ces créances.

Vous avez le détail de ces créances dans la délibération. Leur montant s'élève à 9 684,70 €.

Je vous propose, mes chers collègues, d'approuver cette délibération.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.-** Y a-t-il des observations ? (*Non.*)

Je mets aux voix.

**La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.**

## **4 - Demande de garantie d'emprunt de la société ICF HABITAT - Sud-Est Méditerranée, dans le cadre de l'aménagement de l'îlot Charton 69600 Oullins-Pierre-Bénite pour la construction de 39 logements collectifs locatifs sociaux en 20 PLUS, 12 PLAI et 7 PLS**

**Rapporteuse : Mme BONTEMPS**

**Mme BONTEMPS.-** Il s'agit de la demande de garantie d'emprunt de la société ICF HABITAT Sud-Est Méditerranée pour la construction de 39 logements collectifs sur l'îlot Charton.

Pour ce faire, la société ICF HABITAT a contracté un prêt d'un montant de plus de 6 M€ et sollicite de la Ville une garantie d'emprunt à hauteur de 15 %, soit un montant de 914 603,85 €. Les 85 % restants seront sollicités auprès de la Métropole.

Je vous précise que notre Ville sera réservataire d'un logement sur ce programme.

Je vous demande de bien vouloir approuver cette garantie d'emprunt.

**M. LE MAIRE.-** Merci pour cette présentation. Nous aurons toute une salve de délibérations relatives aux garanties d'emprunt pour nos bailleurs sociaux.

Je mets aux voix.

**La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.**

**5 - Demande de garantie d'emprunt de la société VILOGIA pour la démolition et la construction de 45 logements OPTIDOM : 14 PLUS et PLAI et 31 PLS au 22, rue Émile Zola à Oullins-Pierre-Bénite (69310)**

**Rapporteuse : Mme BONTEMPS**

Mme BONTEMPS.- Merci, Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Cette fois-ci il s'agit d'une demande de garantie d'emprunt de la part de la société VILOGIA.

Contrairement à ce qui est indiqué dans la délibération, il s'agit de la résidence seniors qui est déjà construite. Elle est même inaugurée depuis le mois de juin dernier.

Pour information, elle a été baptisée Agora et je vous invite à la découvrir car architecturalement parlant c'est une réussite et également en termes d'intégration dans le quartier.

Pour revenir à la délibération, VILOGIA a contracté un emprunt de plus de 6 M€ auprès de la Caisse des dépôts et consignations et sollicite également une garantie d'emprunt auprès de notre ville à hauteur de 15 %, soit pour un montant de 1 020 917,40 €.

Toujours sur ce programme, notre ville sera réservataire d'un logement au sein de la résidence.

Je vous demande de bien vouloir approuver cette délibération.

**M. LE MAIRE.-** Je mets aux voix.

**La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents, 1 abstention (M. MANTELET)**

Je rejoins complètement les propos de Marlène. C'est une vraie réussite cette résidence seniors au niveau de l'intégration dans le quartier puisqu'il y avait quelques craintes étant donné que nous passions d'une salle de sport précédemment à un peu plus d'une quarantaine de logements mais cela se vit très bien dans le quartier.

Nous sommes ravis pour les locataires de pouvoir faire en sorte qu'aussi nos seniors puissent se loger à des coûts à peu près raisonnables dans cette fameuse première couronne de la Métropole où il devient de plus en plus compliqué, même si les prix baissent depuis quelque temps, de se loger. Nous sommes heureux de l'édification de ce bâtiment et les locataires aussi, me semble-t-il.

**6 - Demande de garantie d'emprunt de la société VILOGIA pour une acquisition en VEFA de 5 logements situés 32 Grande rue à Oullins-Pierre-Bénite (69600)**

**Rapporteuse : Mme BONTEMPS**

Mme BONTEMPS.- Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Il s'agit d'une demande de garantie d'emprunt de la société VILOGIA. Cette dernière envisage l'acquisition en VEFA de cinq logements au 32 Grande rue à Oullins-Pierre-Bénite au-dessus du parc Chabrières. Il s'agit de la résidence Oxygène qui est une petite résidence composée de cinq logements.

VILOGIA a contracté un emprunt de 421 415 €. Elle sollicite une garantie d'emprunt à hauteur de 15 %, ce qui représente un montant de 63 212,25 €.

En contrepartie, nous serons également réservataires d'un logement sur ce programme.

Je vous demande de bien vouloir approuver cette délibération.

**M. LE MAIRE.-** Je mets aux voix.

**La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents,  
1 abstention (M. MANTELET)**

**7 - Demande de garantie d'emprunt pour l'acquisition par la société ALLIADE HABITAT de 13 logements locatifs sociaux situés 23 rue Pierre Semard à Oullins-Pierre-Bénite (69600)**

**Rapporteure : Mme BONTEMPS**

**Mme BONTEMPS.-** La société ALLIADE HABITAT a pour projet l'acquisition-amélioration de 13 logements sociaux au 23 rue Pierre Semard à Oullins-Pierre-Bénite en face de la Mémo.

La société ALLIADE a contracté un emprunt auprès de la Caisse des dépôts et consignations et sollicite de notre part une garantie d'emprunt à hauteur de 15 % du montant emprunté, soit un montant de 188 757,60 €.

En contrepartie, la Ville aura toujours un logement réservé au sein de cette résidence.

Je vous remercie de bien vouloir approuver cette délibération.

**M. LE MAIRE.-** Je passe aux voix.

**La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.**

**8 - Demande de garantie d'emprunt par la société ALLIADE HABITAT pour l'acquisition-amélioration de 5 logements locatifs sociaux situés 71/73 rue Roger Salengro à Oullins-Pierre-Bénite (69310)**

**Rapporteure : Mme BONTEMPS**

**Mme BONTEMPS.-** C'est encore une demande de garantie d'emprunt par la société ALLIADE HABITAT en vue de l'acquisition-amélioration de cinq logements locatifs au 71/73 rue Roger Salengro à Oullins-Pierre-Bénite.

ALLIADE sollicite une garantie d'emprunt de la Ville à hauteur de 15 % du montant de son emprunt, soit pour un montant de 95 956,65 €.



Nous aurons un logement réservé au sein de la résidence.

Je vous remercie de bien vouloir approuver cette délibération.

**M. LE MAIRE.-**

**La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.**

**10 - Rapports annuels 2023 du délégataire et du mandataire – SPL  
Pôle funéraire public**

**Rapporteur : M. PROTON.**

**M. PROTON.-** Merci, Monsieur le Maire,

La société publique locale a été créée en octobre 2016 à l'initiative du syndicat intercommunal des Pompes Funèbres Intercommunales de l'Agglomération Lyonnaise (PFIAL), qui regroupe les deux régies municipales de Lyon et de Villeurbanne depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006.

La SPL compte à ce jour 17 communes actionnaires lui permettant ainsi de proposer l'offre de service public plus largement sur le territoire métropolitain.

Au 31 décembre 2023 la Commune d'Oullins détient 30 actions sur 51 200 et un capital social de 1 200 € sur 2 048 000 €.

La Commune de Pierre-Bénite détient 10 actions sur 51 200 et un capital social de 400 € sur les 2 048 000 €.

À ce jour, le total des actions est de 51 200 € avec un capital de 1 600 € sur 2 048 000 €.

Pour ce 7<sup>e</sup> exercice, le pôle funéraire public a réalisé pour la Commune d'Oullins 19 reprises de concessions, une prise en charge d'obsèques de personnes dépourvues de ressources et pour la Commune de Pierre-Bénite 9 prises en charge d'obsèques de personnes dépourvues de ressources suffisantes.

En matière de délégation du service public, le délégataire produit chaque année et avant le 1<sup>er</sup> juin à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation du service public et une analyse de la qualité des services.

Conformément aux différents articles du Code général des collectivités territoriales, je vous demande de prendre acte des rapports annuels 2023 du mandataire et du délégataire de la SPL Pôle Funéraire Public - Métropole de Lyon.

**M. LE MAIRE.-** Merci, Louis.

**La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.**

**11 - Adhésion au contrat-cadre titres restaurant et prestations  
d'actions sociales du CDG69**

**Rapporteur : M. DELORME**

**M. DELORME.-** Merci, Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Les prestations d'action sociale à destination des agents sont une dépense obligatoire. Sachez qu'au terme d'une procédure de mise en concurrence, le CDG69 a conclu un contrat-cadre "Titres restaurant et prestations d'action sociale" pour le compte des collectivités qui le souhaitent.

Il vous est donc proposé, mes chers collègues, l'adhésion de la commune à ce contrat-cadre de 2025 à 2027 inclus, soit trois années, avec un montant de la participation financière fixé à 900 €.

Pour votre complète information, le CST réuni le 19 septembre a approuvé à l'unanimité cette délibération.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.-** Merci.

**M. LOCATELLI.-** Tout naturellement, je ne prendrai pas part au vote pour toutes les délibérations concernant le centre de gestion.

**M. LE MAIRE.-** Je mets aux voix.

**La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.**

*M. LOCATELLI et Mme MICHAUD ne prennent pas part au vote.*

**12 - Actualisation du cadre tarifaire, réglementaire et organisationnel de certaines missions pluriannuelles proposées par le cdg69 dans le cadre d'une convention unique**

**Rapporteur : M. DELORME**

**M. DELORME.-** Merci, Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Vous le savez, car nous en parlons régulièrement, le cdg69 propose un certain nombre de missions qu'il réalise, via la mise à disposition d'experts, pour le compte des collectivités qui le demandent.

Pour ces missions à adhésion pluriannuelle, le cdg69 a proposé, à compter de 2022, une convention unique d'une durée de trois années, renouvelable une fois.

Certaines de ces missions font l'objet d'évolutions réglementaires et organisationnelles à compter du 1er janvier 2025. Cela nécessite une actualisation.

Je vous propose donc, mes chers collègues, de bien confirmer l'adhésion de la commune aux missions de la convention unique proposées par le cdg69, et d'en approuver les évolutions tarifaires, réglementaires et organisationnelles.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.-** Je mets aux voix.

**La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.**

*M. LOCATELLI et Mme MICHAUD ne prennent pas part au vote.*

**13 - Adhésion à la mission de médiation préalable obligatoire en matière de litiges de la fonction publique territoriale proposée par le cdg69**

**Rapporteur : M. DELORME**

**M. DELORME.-** Merci, Monsieur le Maire,

Nous continuons avec les conventions CDG puisque depuis 2021, les recours contentieux formés par les agents publics à l'encontre de certains actes relatifs à leur situation personnelle, doivent faire l'objet d'une médiation préalable obligatoire, dès lors qu'une convention avec le CDG existe pour assurer cette mission.

Il s'agit d'une nouvelle mission à laquelle les collectivités peuvent adhérer volontairement. Cela coûterait à la commune un forfait de 400 € et 50 € l'heure au-delà de 8 heures.

Je vous propose, mes chers collègues, d'approuver l'adhésion de la Commune à cette mission de médiation préalable obligatoire proposée par le cdg69.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.-** Merci.

**La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.**

*M. LOCATELLI et Mme MICHAUD ne prennent pas part au vote.*

**14 - Assurance contre les risques financiers liés au régime de protection sociale du personnel et convention de gestion administrative des dossiers de sinistres par le cdg69**

**Rapporteur : M. DELORME**

**M. DELORME.-** Merci, Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Vous le savez, nous appliquons un régime de protection sociale pour nos agents territoriaux, dont les charges financières sont par nature imprévisibles. Pour se prémunir contre ces risques, la Commune d'Oullins-Pierre-Bénite a la possibilité de souscrire un contrat d'assurance et le cdg69, encore lui, propose justement un contrat d'assurance groupe ouvert aux collectivités.

Il vous est donc proposé, mes chers collègues, de faire adhérer la Commune au contrat d'assurance groupe souscrit par le cdg69 pour les agents relevant de la CNRACL pour les risques de décès et de congé pour invalidité temporaire imputable au service.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.-** Merci.

**La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.**

*M. LOCATELLI et Mme MICHAUD ne prennent pas part au vote.*

Nous en avons terminé avec les délibérations qui ont trait au CDG69.

Le CDG69 est le centre de gestion. C'est un organisme extrêmement important pour nos collectivités, forcément méconnu des habitants mais je ne peux que louer le dynamisme de cet organisme qui, comme vous le voyez là, nous propose un panel d'activités, de solutions pour nos mairies qui est très appréciable.

Je ne dis pas cela parce que nous avons dans notre assemblée deux membres éminents du CDG, même un peu plus, avec Philippe LOCATELLI qui le préside et Maryse MICHAUD également qui est un des membres du bureau très actif au sein du CDG.

Nous ne pouvons que nous féliciter de pouvoir compter sur le soutien actif du centre de gestion.

Je le dis parce qu'on entend souvent les collectivités, nos représentants des communes se plaindre du désengagement des uns, des autres. On peut lire les communiqués notamment de l'Association des Maires de France, communiqués qui arrivent régulièrement et qui déplorent un certain nombre de mesures, de difficultés. Cette semaine, c'était le cas pour les assurances auprès des communes. Nous avons des difficultés de plus en plus grandes et c'est pour cela qu'il est bon, quand c'est le cas, de saluer ces soutiens importants pour nos communes, nos collectivités. C'est le cas du CDG69. Nous sommes ravis de pouvoir compter sur ses membres responsables qui sont toujours très à l'écoute des demandes des communes.

### **15 - Mise en place d'un forfait mobilités durables en faveur des agents municipaux**

**Rapporteur : M. DELORME**

**M. DELORME.**- Merci, Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

La Ville d'Oullins-Pierre-Bénite porte l'ambition d'un territoire offrant un cadre de vie apaisé aux usagers favorisant les déplacements en modes actifs.

Nous souhaitons par ailleurs, vous le savez, œuvrer pour l'amélioration de la qualité de vie au travail dont l'un des volets porte sur la prévention de la santé et de la sécurité au travail, à travers par exemple la promotion d'une pratique physique régulière.

Par conséquent, la Commune d'Oullins-Pierre-Bénite souhaite confirmer le "forfait mobilités durables" déjà en place sur les deux anciennes communes d'Oullins et de Pierre-Bénite depuis 2021.

Je vous rappelle que le forfait mobilités durables consiste à rembourser tout ou partie des frais engagés par un agent au titre des déplacements réalisés entre sa résidence habituelle et son lieu de travail soit avec son vélo électrique ou non, soit en covoiturage.

Le montant du forfait mobilités durables peut aller jusqu'à 300 € par an.

Je vous propose, mes chers collègues, d'approuver cette délibération.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.-** Merci, Clément.

**La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.**

Un grand merci, Clément, pour le travail effectué depuis le mois de janvier et bien avant, évidemment.

En ce jour de mouvement social important je crois qu'il convient de rappeler que nous - Stéphane MIGNERY (à côté de moi), Cécile HAVET, Directrice générale adjointe, toi Clément et toute l'équipe - travaillons depuis de nombreux mois sur une harmonisation pour nos agents, avec une écoute particulière envers nos services, Un travail très important a été réalisé. Nous pouvons être assez fiers des résultats au bout de dix mois de travail.

Nous pouvons dire que nous arrivons à passer maintenant de nombreux textes tous ensemble à l'unanimité avec les partenaires sociaux. C'est quelque chose qui nous est extrêmement cher puisque nous avançons tous ensemble et cela est très important pour la vision que nous avons de la gestion de notre collectivité.

Donc, merci beaucoup, Clément, pour le travail effectué.

Je cède la parole à Solange MARTELLACCI.

**16 - Rémunération des intervenants participant aux masterclass organisées par l'école de musique pour la validation des passages de cycles**

**Rapporteuse : Mme MARTELLACCI**

**Mme MARTELLACCI.-** Monsieur le Maire, chers collègues,

Il s'agit d'une délibération concernant la rémunération des musiciens intervenants extérieurs lorsqu'ils participent à des jurys de l'école de musique municipale à l'occasion des évaluations de fin de cycle.

Ces intervenants extérieurs sont invités pour donner des masterclass publiques aux élèves concernés par un passage de cycle.

À l'issue de ces masterclass un temps de rencontre et d'échanges valide ou non le passage des élèves dans le cycle supérieur. Il est nécessaire de préciser les conditions de rémunération de ces intervenants.

Il est donc proposé de rémunérer ces intervenants sur la base horaire du 3<sup>e</sup> échelon du grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>re</sup> classe. Cela équivaut à 60 € pour un forfait de trois heures.

Je vous propose, chers collègues, d'approuver cette délibération.

**M. LE MAIRE.-** Merci, Solange.

**La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.**

Merci, Solange, pour l'implication importante sur tous ces dossiers.

## **17 - Modification du tableau des effectifs**

**Rapporteur : M. DELORME**

**M. DELORME.-** Merci, Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Vous le savez, toute l'année, nous vous proposons d'approuver les créations et les suppressions de postes au tableau des effectifs afin de poursuivre l'adaptation des services aux tâches et aux missions qui leur sont demandées.

Pour votre complète information, le CST réuni le 19 septembre a approuvé à l'unanimité cette délibération.

Je vous propose, mes chers collègues, d'approuver cette délibération.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.-** Merci.

**La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.**

## **18 - Renouvellement de la convention pour l'exploitation du distributeur de billets au 103 boulevard Émile Zola entre la Ville et la société 2SF (nouvel opérateur)**

**Rapporteur : M. AMBARD**

**M. AMBARD.-** Merci, Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Cette délibération concerne le renouvellement de la convention pour l'exploitation du distributeur de billets au 103 boulevard Émile Zola entre la Ville et la société 2SF.

Depuis que ce distributeur est là je pense qu'il remplit vraiment sa mission. Nous ne pouvons que nous réjouir de l'avoir. Lors de la construction de l'immeuble à cette adresse nous avons pu le faire positionner grâce au soutien des banques qui ont bien voulu et surtout pour répondre à une demande des commerçants, des forains et, bien sûr, de toutes les personnes qui sont clientes. Cela leur posait souvent problème parce qu'ils n'avaient pas de liquide. Le fait d'avoir ce distributeur répond à cette demande.

Je vous propose que M. le Maire puisse signer cette convention.

**M. LE MAIRE.-** Merci.

**La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.**

Effectivement, Christian, tu as bien fait de le rappeler, la présence de ce distributeur est très importante, notamment pour le marché du samedi, le marché de la Bussière qui, par ailleurs, souffre de décisions qui ne sont pas les nôtres actuellement.

Vous le savez, nous avons eu un mouvement important de l'unanimité des forains dernièrement pour déplorer les aménagements de voirie de la Métropole et nous rejoignons totalement leurs inquiétudes. Nous combattons à leurs côtés tout ce qui mettrait en danger le maintien

de cette institution qu'est le marché de la Bussière, tous ces changements de sens routiers dans ce quartier. Mais c'est un sujet que nous avons déjà abordé et que nous continuerons d'aborder dans les jours et les semaines qui viennent.

### **19 - Création de la commission des marchés forains d'Oullins-Pierre-Bénite**

**Rapporteur : M. AMBARD**

**M. AMBARD.-** Je vais parler de la création de la commission des marchés forains d'Oullins-Pierre-Bénite. Jusqu'à présent, nous avons une commission de forains sur la commune d'Oullins, une autre sur la commune de Pierre-Bénite. Maintenant que nous sommes commune nouvelle nous devons reformer cette commission.

Tout est dans la délibération.

Je vous rappelle que cette commission est composée :

- d'un président en la personne du Maire ou de ses représentants
- de l'adjoint aux marchés forains et du conseiller délégué aux marchés forains
- des représentants des commerçants des marchés forains au travers de leurs organisations professionnelles
- des représentants élus parmi les commerçants abonnés des marchés forains de la commune
- d'un représentant du service développement économique, commerce et marchés forains
- d'un représentant du prestataire placier

**M. LE MAIRE.-** Merci.

**La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.**

### **20 - Outil de veille et observation en copropriétés (VOC) - Convention de mise à disposition aux communes partenaires du programme opérationnel de prévention et d'accompagnement en copropriétés (POPAC)**

**Rapporteuse : Mme BONTEMPS**

**Mme BONTEMPS.-** Merci, Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Il s'agit de l'outil de veille et d'observation des copropriétés.

En matière d'habitat, la Ville d'Oullins-Pierre-Bénite est engagée depuis de nombreuses années dans une politique volontariste.

Ainsi, en matière de copropriétés repérées fragiles notre Ville est commune partenaire de la Métropole de Lyon dans le cadre du Programme Opérationnel de Prévision et d'Accompagnement des Copropriétés (POPAC).

Concrètement, le POPAC est un dispositif qui permet d'accompagner les copropriétés et d'éviter l'accentuation de leurs difficultés.

Dans ce cadre, le bureau d'études Urbanis mandaté par la Métropole a proposé la mise en place d'un nouvel outil de veille et d'observation des copropriétés (VOC).

L'objectif de cet outil est de mesurer les évolutions dans le temps des copropriétés, de comparer ces copropriétés entre elles, de détecter au plus tôt leurs fragilités et de prioriser les interventions publiques.

Il s'agit là d'un outil cartographique qui permet l'analyse de l'état des copropriétés via des indicateurs définis et que vous pouvez trouver en annexe de la présente délibération.

Il s'agit d'un outil central de l'Observatoire de l'habitat qui permettra une connaissance fine de notre territoire.

Pour votre information, le VOC est déjà utilisé par des communes aux alentours telles que Villeurbanne, Lyon, Vénissieux, Bron, St Fons et Rillieux-la-Pape.

À l'échelle d'Oullins-Pierre-Bénite 664 copropriétés ont été recensées et 74 ont été listées comme fragiles.

La présente délibération a pour objet la mise en place d'une convention de mise à disposition de cet outil VOC par la Métropole à la Ville d'Oullins-Pierre-Bénite.

Je vous précise qu'il s'agit d'une mise à disposition à titre gratuit. Aussi, je vous remercie de bien vouloir approuver cette demande de mise à disposition de l'outil VOC ainsi que la convention type de mise à disposition et, enfin, d'autoriser M. le Maire à signer ladite convention.

**M. LE MAIRE.-** Merci.

Je mets aux voix.

**La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.**

### **21 - Convention tripartite Orchestre à l'école**

**Rapporteuse : Mme MARTELLACCI**

**Mme MARTELLACCI.-** Merci, Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Un dispositif d'orchestre à l'école a d'abord été expérimenté de janvier à juillet 2023 puis a pris place tout au long de l'année scolaire 2023-2024 au sein de l'école Ampère dans un quartier en veille active.

Ce dispositif a pu toucher l'ensemble de la cohorte des CM1 et des CM2 de cette école. Ils peuvent ainsi pratiquer exclusivement sur leur temps scolaire un instrument de musique ou encore la voix chantée en partant de la pratique d'orchestre et de la pédagogie de groupe.

L'évaluation de ces deux sessions s'est avérée très positive tant sur le climat scolaire que les capacités d'apprentissage et ainsi de suite. Il



est donc proposé de poursuivre ce projet en 2024/2025, dernières années de cette expérimentation.

Dans cette perspective on vous demande d'approuver une convention tripartite entre la Ville, l'association Music'85 dont les intervenants interviennent dans cette école et l'Éducation Nationale, la Direction Départementale des Services.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.-** Merci.

Je mets aux voix.

**La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.**

Merci encore, Solange, puisque c'est aussi un dispositif extrêmement important qui en appellera sans doute d'autres. Nous le savons, la culture doit jouer un rôle primordial dans les années qui viennent notamment pour continuer à essayer de faire société et nous mettrons tout en œuvre pour développer le plus possible la culture pour tous, notamment chez les plus jeunes. Je pense évidemment aussi aux classes à horaires aménagés que nous développerons dans nos écoles très prochainement.

## **22 - Convention de résidence artistique - Compagnie cirque du grand Lyon**

### **Rapporteure : Mme MARTELLACCI**

**Mme MARTELLACCI.-** Toujours dans le domaine culturel, la Ville d'Oullins-Pierre-Bénite a proposé à la compagnie Cirque du Grand Lyon de mettre en œuvre une résidence artistique au sein du théâtre la Maison du Peuple pour deux saisons : 2024-2025 et 2025-2026.

Cette compagnie qui était déjà présente sur notre territoire s'engagera pour les deux prochaines saisons à être présente sur le territoire, à créer un processus artistique, à favoriser sa présence régulière.

À l'issue de ces temps de résidence, l'œuvre de l'équipe artistique et les éventuelles productions collectives qui seront réalisées pendant cette résidence feront l'objet d'une restitution, d'un filage ou d'une sortie de résidence.

En complément de ce temps de création qui aura lieu au théâtre, la compagnie s'engage à montrer ce qu'elle fait et à faire connaître son travail sur le territoire à l'appui de rencontres notamment avec les structures socio-éducatives de la Ville.

Les détails de cette mise à disposition et les conditions d'accueil sont présentés dans la convention jointe à la délibération.

Cette convention prévoit également un soutien financier pour les coûts induits par ce travail de création artistique : décors, costumes, rémunérations.

La Ville propose une subvention de 10 000 € à la compagnie Cirque du Grand Lyon pour son travail. Et pour 2025-2026 c'est un avenant

qui définira le montant de l'aide accordée par la Ville à cette compagnie.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.-** Merci.

Je mets aux voix.

**La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.**

**23 - Attribution d'une subvention « Bourse Initiatives Jeunes 2024 »**

**Rapporteure : Mme CAILLET**

**Mme CAILLET.-** Merci, Monsieur le Maire.

Dans le cadre du dispositif "Bourse Initiatives Jeunes" lancé il y a déjà 13 ans, la Ville a financé 116 jeunes par le biais de 24 projets différents.

Je vous propose d'attribuer ce soir 500 € à Margot, Sylvain, Liza et Salomé qui sont membres des Unis-Verts-Luisant chez les Scouts et Guides de France. Ils proposent d'œuvrer dans une association basée en Croatie qui agit en tant que sanctuaire pour les ours ne pouvant vivre en milieu naturel. Soucieux de leur empreinte écologique, leurs déplacements se feront uniquement en bus et en transports en commun.

Si vous le souhaitez, leur journal de bord sera disponible très bientôt.

Merci, chers collègues, d'approuver cette délibération.

**M. LE MAIRE.-** Merci, Anaëlle.

Je mets aux voix.

**La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents,  
1 abstention (M. MANTELET)**

**24 - Recrutement et rémunération des enseignants dans le cadre des accueils périscolaires**

**Rapporteure : Mme DAUVERGNE**

**Mme DAUVERGNE.-** Merci, Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Le personnel enseignant des écoles de la Ville participe à des activités municipales en complément de leur temps d'enseignement afin d'assurer l'encadrement des enfants sur les temps périscolaires (garderie du matin, temps méridien et accueil du soir). Ce peut être soit les enseignants, soit les directeurs d'école eux-mêmes.

De même, la Ville demande régulièrement aux directeurs et directrices d'école leur collaboration pour participer à différentes activités ou temps de réflexion :

- Participation à des réunions de concertation ou à des commissions de travail

- Participation à des groupes de réflexion sur des thématiques diverses (Plan numérique des écoles, marchés de fournitures scolaires...).

Pour ces diverses activités les directeurs et directrices d'écoles maternelles et élémentaires perçoivent une indemnité journalière variable en fonction de la dimension de la configuration de l'école (maternelle, élémentaire, primaire, nombre de classes, nombre d'élèves). Les écoles sont donc catégorisées selon leur taille en petite maternelle, grande maternelle, petite élémentaire ou grande élémentaire.

Dans ce cadre, M. le Maire propose d'approuver des grilles de rémunération correspondant au recrutement des enseignants et des directeurs qui contribuent au bon déroulement de l'accueil périscolaire.

Vous avez présenté le tableau des indemnités pour les interventions sur le temps périscolaire et les indemnités des directions d'école pour ces temps de concertation et de travail avec les élus et les services de la mairie.

Nous vous demandons d'autoriser M. le Maire à recruter des enseignants dans les conditions susmentionnées et d'abroger les délibérations antérieures relatives au recrutement d'enseignants pour faire face à un besoin occasionnel ou saisonnier sur les accueils périscolaires.

**M. LE MAIRE.-** Merci.

Je mets aux voix.

**La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.**

Monsieur MANTELET, vous vous êtes abstenu sur la délibération précédente parce que ce sont les Scouts ?

**M. MANTELET.-** Non, je l'ai expliqué à la commission.

**M. LE MAIRE.-** Vous avez M. MAUXION qui n'est pas loin, qui surveille quand on parle des Scouts.

**M. MANTELET.-** Je n'ai rien contre ce service.

## **25 - Modification des périmètres scolaires de la commune nouvelle Oullins-Pierre-Bénite**

**Rapporteuse : Mme DAUVERGNE**

**Mme DAUVERGNE.-** Cela concerne la carte scolaire. Les communes ont compétence pour définir et modifier les périmètres scolaires des écoles maternelles, élémentaires et primaires.

Aujourd'hui, la Ville d'Oullins-Pierre-Bénite doit procéder à l'actualisation de cette dernière en créant des périmètres scolaires qui permettent de veiller à l'équilibre du nombre d'élèves inscrits dans chaque école.

Le but de cette répartition de la carte scolaire est de :

- Maintenir la mixité sociale au sein de l'ensemble des écoles.
- Proposer une répartition permettant une proximité du lieu de résidence.
- Veiller au bon équilibre des effectifs dans les écoles.

Le choix de l'école d'affectation est toujours fait en veillant à respecter l'équilibre des effectifs sur les groupes scolaires de façon à éviter des fermetures ou favoriser parfois l'ouverture d'une classe supplémentaire.

L'évolution démographique est également un paramètre important qui nécessite de repenser les périmètres scolaires en fonction de l'évolution des effectifs par école.

À ce titre, sept zones tampons permettent d'affecter certaines rues sur deux, voire trois écoles afin de faciliter les équilibres d'effectifs par école en fonction de leur capacité d'accueil.

Le fait d'avoir réuni nos deux communes nous amène à créer une huitième zone tampon pour le périmètre alloué aux élèves notamment du secteur Lurçat/Ampère/Langevin-Jaurès.

Les élèves de la maternelle Lurçat aujourd'hui pourront être répartis soit sur l'école Langevin-Jaurès à l'entrée à l'école primaire, soit sur l'école Ampère qui se trouve à quelques centaines de mètres de la maternelle.

Vous avez dans le tableau les rues concernées par cette nouvelle zone tampon. Ces nouveaux périmètres scolaires seront appliqués à partir de l'année scolaire 2025-2026, soit l'année prochaine.

Nous vous demandons d'approuver la modification des périmètres scolaires.

**M. LE MAIRE.-** Merci.

Je mets aux voix.

**La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents, 2 abstentions (M. MANTELET, Mme SÉCHAUD).**

**Mme BELLISSEN.-** Pourrait-on avoir cette carte parce qu'on ne l'a pas eue dans la délibération ?

**M. LE MAIRE.-** Bien sûr. Elle reprend les adresses.

Cela n'a l'air de rien mais grâce à la commune nouvelle on peut créer une nouvelle zone tampon. Dit comme cela, cela a l'air bien, en réalité qu'est-ce que cela veut dire ? Cela veut dire qu'en créant la commune nouvelle vous créez une zone tampon et cela vous permet de répartir les enfants dans les écoles à proximité de chez eux et de ne pas construire une école nouvelle.

Pour qui connaît un peu le territoire et cela a été déjà souvent expliqué, on avait une frontière, et on l'a encore, entre deux villes, Oullins et Pierre-Bénite, avec une école de chaque côté des limites : l'école Ampère et l'école Jean Lurçat. Il y a 100 m entre les deux

écoles. On a une école pleine et une école qui ne l'est pas. On a des écoles pleines, des écoles qui ne le sont pas pour plusieurs raisons.

S'il n'y a pas de commune nouvelle vous ne pouvez pas envoyer des enfants d'un côté de la frontière pour traverser et aller à l'école qui est à 50, 100, 200 m. Ce n'est pas possible sauf dérogation évidemment si on arrive à avoir un grand-parent, une nounou ou que sais-je.

Avec la commune nouvelle le territoire ne change pas, vous avez toujours ces deux mêmes écoles mais les enfants vont pouvoir choisir leur école, les parents choisiront l'école de leurs enfants. Avec des différences d'ailleurs :

À l'école Ampère vous avez l'orchestre à l'école, etc.

À l'école du Centre côté Pierre-Bénite on est en REP+, donc avec de plus petits effectifs ; cela pose des questions aux parents, bien sûr.

On touche du doigt tout l'intérêt et tout le sens de mettre nos moyens en commun, de garder nos spécificités mais de se dire qu'on fait ensemble. Rien que sur ce sujet-là, de pouvoir créer une zone tampon qui était impossible séparément, vous évitez la nécessité de construire une école nouvelle alors qu'on n'a pas un élève de plus.

Cette zone tampon c'est entre 10, 11, 12 M€ d'économisés pour le même confort pour nos enfants. Vous venez d'économiser entre 10 et 12 M€ hors taxes. C'est considérable.

Merci, Patricia.

## **26 - Conventions de participation aux frais scolaires avec les communes voisines (année 2023-2024)**

### **Rapporteure : Mme DAUVERGNE**

**Mme DAUVERGNE.**- La délibération suivante est en lien avec ce que M. le Maire vient de nous dire puisqu'auparavant quand les élèves de Pierre-Bénite venaient sur Oullins, la commune de Pierre-Bénite devait donner une compensation à la Ville d'Oullins et inversement.

Le Code de l'éducation prévoit que lorsque les écoles maternelles ou les écoles élémentaires publiques d'une commune reçoivent des élèves dont la famille est domiciliée dans une autre commune la répartition des dépenses de fonctionnement se fait par accord entre la commune d'accueil et la commune de résidence. C'est ce que je venais de vous donner comme exemple avec nos deux communes.

Chaque année, les communes de l'Ouest Lyonnais se réunissent et définissent un montant de participation à retenir en remboursement des frais scolaires engagés par chacun des élèves. Comme cela nous signons des conventions avec les communes voisines chez lesquelles nous avons des enfants ou inversement qui mettent leurs enfants dans nos écoles et c'est beaucoup plus simple à gérer d'un point de vue économique.

Pour cette année 2023-2024 - c'est toujours sur l'année précédente - cette participation a été fixée par ces communes à 584 € par enfant

accueilli en maternelle et 293 € par enfant accueilli en élémentaire ; la différence de montant s'expliquant par les ATSEM dans les écoles maternelles mises à disposition des enseignantes.

Vous avez plus loin dans la délibération un tableau qui montre la répartition tant des enfants domiciliés dans une commune voisine qui viennent à Oullins-Pierre-Bénite que des enfants domiciliés à Oullins-Pierre-Bénite scolarisés dans une commune voisine.

Cette année encore le tableau fait apparaître que nous avons beaucoup plus d'enfants qui viennent dans notre commune que d'enfants oullino-pierre-bénitains qui vont dans les communes voisines.

Nous vous demandons d'approuver les tarifs de participation pour cette contribution scolaire pour l'année 2023-2024. Et nous allons nous réunir prochainement pour fixer ceux de cette année.

**M. LE MAIRE.-** Merci beaucoup.

Je mets aux voix.

**La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.**

### **27 - Renouvellement de la convention de partenariat pour la réservation de places en crèche avec le groupe Babilou**

**Rapporteuse : Mme LECLERE**

**Mme LECLERE.-** Chers collègues,

En 2017 la Ville a signé une convention avec le groupe Avancia-Babilou pour l'ouverture d'une micro-crèche. Cette structure a permis de compléter l'offre de garde et de répondre ainsi aux demandes des parents.

En septembre 2020, la crèche Babilou a déménagé dans un nouveau local rue Jules Guesde et a augmenté le nombre de berceaux à 13.

La dernière convention arrivant à échéance le 31 juillet, il convient d'en signer une nouvelle pour cette année.

Dans cette convention le groupe Babilou s'engage à réserver trois berceaux pour des familles de la commune dont l'attribution des places est décidée en commission d'admission. La réservation de ces trois berceaux s'élève à 26 520 € par an, soit 8 840 € par berceau.

En conséquence, je vous propose de bien vouloir vous prononcer sur le projet de délibération autorisant M. le Maire ou son représentant à signer cette convention avec le groupe Babilou pour la période du 1<sup>er</sup> août 2024 au 31 juillet 2025.

**M. LE MAIRE.-** Merci.

Je mets aux voix.

**La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.**

### **28 - Règlement intérieur fixant les modalités d'attribution des places en établissement d'accueil du jeune enfant**

**Rapporteuse : Mme BOISSIER**

**Mme BOISSIER.-** La délibération porte sur le règlement intérieur fixant les modalités d'attribution des places des établissements d'accueil du jeune enfant.

La Ville d'Oullins-Pierre-Bénite et la CAF du Rhône mettent en place une politique d'accueil de la petite enfance pour répondre aux besoins des familles et favoriser le développement des enfants.

Les objectifs sont les suivants :

- Faciliter les démarches des familles pour trouver un mode de garde
- Équilibrer l'offre entre accueil individuel et collectif
- Adapter l'offre aux besoins évolutifs des familles
- Optimiser et faire évoluer les équipements
- Promouvoir la mixité sociale
- Assurer une cohérence des actions petite enfance avec tous les acteurs

Les demandes de places en crèche sont examinées par une commission d'admission avec des critères harmonisés pour garantir l'équité et la transparence.

La commission d'admission étudie et attribue des places en crèche. Elle est composée de divers représentants et se réunit quatre fois par an. Elle peut aussi se réunir en urgence pour des places vacantes.

Les modalités d'attribution des places sont étudiées anonymement. Les parents doivent résider à Oullins-Pierre-Bénite.

Une priorité est donnée aux parents en activité ou en formation ou aux familles en insertion.

La répartition est équilibrée selon le quotient familial avec quatre tranches.

Nous prêtons aussi une attention à la diversité des temps d'accueil et à la mixité d'âges.

Une liste complémentaire existe en cas de désistement ou de départ imprévu.

Concernant les modalités de réponse et de renouvellement, la demande doit correspondre aux informations fournies lors de la préinscription. Toute modification des besoins ou de la situation peut entraîner l'annulation de l'attribution de la place.

Si une place est attribuée, la famille est contactée par le responsable de la structure d'admission. La famille doit répondre dans un délai de sept jours. En cas d'absence de réponse la place est considérée comme refusée par la famille.

Si aucune place n'est disponible la famille reçoit une réponse négative. Cette réponse négative inclut des coordonnées de relais petite enfance et les modalités pour renouveler la demande.

L'admission est confirmée après un rendez-vous d'inscription avec le responsable de la crèche et soumise aux conditions du règlement de fonctionnement de l'établissement.

Je vous propose d'approuver ce nouveau règlement intérieur.

**M. LE MAIRE.-** Je mets aux voix.

**La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents, 1 abstention (Mme SÉCHAUD).**

### **29 - Modalités d'attribution d'une aide à la formation BAFA**

**Rapporteure : Mme BOISSIER**

**Mme BOISSIER.-** La délibération porte sur les modalités d'attribution d'une aide à la formation BAFA.

La Ville propose deux dispositifs d'aide pour les jeunes souhaitant obtenir le BAFA. Ce brevet permet de trouver un emploi pendant les vacances ou de débiter une carrière dans les secteurs social, éducatif ou de l'animation.

Depuis 2021 nous avons déjà accompagné 24 jeunes dans ce parcours.

Pour la formation générale nous offrons une aide de 200 € par personne pour un maximum de 16 bénéficiaires.

Pour la formation d'approfondissement l'aide est de 100 € par personne pour huit bénéficiaires.

En contrepartie, les jeunes doivent effectuer des actions de bénévolat pour la Ville, soit une à deux missions de 6 heures maximum par an. La non-participation à ces missions entraînera le remboursement de l'aide.

La formation générale se déroule dans les locaux municipaux.

Un stage pratique de 14 jours est obligatoire et peut se faire dans les structures municipales avec un contrat de travail.

Les aides sont versées directement aux organismes de formation, le solde restant à la charge des jeunes ou de leur famille.

L'organisme de formation doit être habilité par le ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse.

Une convention est proposée avec les CEMEA.

Il est demandé d'inclure une sensibilisation à l'accueil des enfants en situation de handicap. L'objectif est de pérenniser cette offre pour sensibiliser tous les jeunes formés et éventuellement d'encourager des stages d'approfondissement sur ce sujet.

Un jury composé d'élus et d'agents du service jeunesse sélectionnera les bénéficiaires des aides en fonction de leur motivation et de leur projet professionnel ainsi que de leurs revenus.

Je vous propose d'approuver cette délibération.

**M. LE MAIRE.-** Merci.



Je mets aux voix.

**La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.**

**30 - Signature de la convention de partenariat avec la Ligue Contre le Cancer portant sur les espaces sans tabac**

**Rapporteur : Marie-Laure PIQUET-GAUTHIER**

**Mme PIQUET-GAUTHIER.-** Le tabac, comme vous le savez tous, est la première cause de mortalité en France. Il est responsable de près de 75 000 décès chaque année.

Les effets nocifs du tabagisme passif sont avérés en particulier pour les enfants et les personnes vulnérables.

Nos espaces publics sont des lieux où chacun doit pouvoir se sentir protégé de ces dangers. C'est pourquoi, en partenariat avec la Ligue Contre le Cancer, nous proposons la mise en place de zones sans tabac dans des lieux particulièrement fréquentés par les familles et les enfants.

Durant l'année scolaire 2023-2024 la commission "Vivre ensemble" du Conseil municipal des enfants a travaillé sur le déploiement d'un espace sans tabac devant l'école Jean de la Fontaine qui sera notre école pilote.

L'objectif est clair, protéger la santé de nos concitoyens, surtout celle de nos enfants et réduire l'exposition au tabagisme passif tout en sensibilisant la population aux dangers du tabac.

Cette démarche s'inscrit également dans une volonté de promouvoir un environnement sain, propice au bien-être et à la convivialité dans nos espaces publics.

Au-delà de la protection sanitaire, cette action a aussi une dimension éducative. En associant notre commune à la démarche "Espaces sans tabac" nous envoyons un signal fort à nos enfants et à nos jeunes.

Je vous rappelle que cette démarche entre dans le cadre de notre Contrat Local de Santé dont les objectifs sont de développer la prévention et de promouvoir le bien-vivre en santé.

Pour terminer, je voudrais remercier chaleureusement la Ligue Contre le Cancer pour son engagement sans faille et pour l'aide précieuse qu'elle nous a apportée dans la construction de ce projet. Leur expertise est pour nous un gage de réussite dans cette démarche.

Merci de bien vouloir approuver cette délibération.

**M. LE MAIRE.-** Merci, Marie-Laure.

Nous avons une demande d'intervention de Mme BADR-VOVELLE.

**Mme BADR-VOVELLE.-** Merci, Monsieur le Maire.

Nous nous réjouissons tout d'abord de ce projet initié par le Conseil municipal des enfants qui vise à protéger la santé de nos écoliers.

Néanmoins, un autre levier très important pour protéger la santé de nos enfants semble encore une fois oublié par l'exécutif. Ce levier est, bien évidemment, la piétonnisation des abords des écoles.

Nous rappelons encore une fois que suite à un vœu proposé par notre groupe et voté à l'unanimité au Conseil municipal d'Oullins du 6 février 2021 une expérimentation devait commencer devant les écoles de Jules Ferry, Jean Macé et Le Golf au printemps 2022. Nous regrettons que trois ans et demi après le vote de ce vœu aucune expérimentation n'ait eu lieu.

Nous profitons donc de cette intervention pour connaître l'avancée de ce projet depuis notre dernière question à ce sujet en décembre 2023. À cette date, aucune expérimentation n'avait été mise en place dans les trois écoles sélectionnées.

Nous restons convaincus que piétonniser les abords des écoles est une mesure nécessaire et bénéfique sur plusieurs points : Sécurité, qualité de l'air et donc santé, abaissement de la nuisance sonore, création de nouveaux espaces pour plus de nature en ville et convivialité pour les familles.

Pour finir, je précise que nous voterons pour cette délibération.

Merci.

**M. LE MAIRE.-** Merci.

Évidemment que les abords de nos écoles font partie des priorités de l'équipe municipale d'aujourd'hui mais aussi des équipes municipales d'hier.

Un certain nombre d'aménagements ont été réalisés aux abords de nombreuses écoles. Je crois qu'un travail important a été réalisé par les équipes.

Vous parliez de Jules Ferry. Justement, pour l'école Jules Ferry, M. GUILLEMAN peut en témoigner, les choses ont avancé, sont même arrivées jusqu'à leur terme. Les travaux étaient sur le point de démarrer ou quasiment et tout cela a été remis en question puisqu'un certain nombre de parents d'élèves ont indiqué à l'exécutif de la Métropole qu'ils n'étaient pas d'accord avec les aménagements prévus par la mairie d'Oullins à l'époque alors que sans doute le travail réalisé avait été prévu pour participer à cette sécurisation des abords de l'école Jules Ferry.

Donc, non, je ne peux pas vous laisser dire que rien n'a été fait. Il se trouve que pour faire il faut être deux et notamment sur nos voiries. Pas toujours me direz-vous et effectivement, je vous le concède, parfois même contre l'avis de la mairie notre nouvelle Métropole avec la gouvernance qui est la sienne depuis un peu plus de quatre ans peut avancer sans l'accord des collectivités, des mairies. Vous voyez bien qu'à Oullins-Pierre-Bénite c'est le cas.

Malgré tout et puisque vous avez cité l'école Jules Ferry, nous avons proposé un nouvel aménagement pour sécuriser les abords de cette

école. Nous l'avons demandé à la Métropole en travaillant notamment avec Jean-Louis CLAUDE et Patricia DAUVERGNE sur la sécurisation des abords de l'école. Nous n'avons pas de réponse à ce jour mais nous l'avons aussi communiqué à l'équipe enseignante et aux parents d'élèves.

On pourrait également parler de l'école du Golf. Des demandes ont été formulées et ce depuis très longtemps par la commune d'Oullins, aujourd'hui d'Oullins-Pierre-Bénite, à la Métropole. Nous attendons. Un jour, ce sont les études, le lendemain c'est une contre-étude et le surlendemain : "On a oublié mais on en reparlera à la prochaine réunion d'information, ne vous en faites pas".

Il faut se le dire quand même, aujourd'hui les travaux de voirie sur la Métropole et pas uniquement à Oullins-Pierre-Bénite ont chuté de façon considérable. Nous n'arrivons pas à avoir les chiffres mais à un moment il faudra qu'on nous dise en 2023, en 2024, en 2025 ce qui a été réalisé sur nos voiries, qu'on nous donne le montant des investissements de la Métropole sur nos voiries. C'est extrêmement important. C'est un chiffre qu'il serait intéressant d'avoir. Nous n'arrivons pas à l'obtenir mais, vous le voyez bien, pour mettre des sens interdits, pour mettre des pictogrammes sur la chaussée il n'y a pas de problème, on trouve les moyens de le faire. Or quand il faut des investissements lourds sur nos voiries pour sécuriser notamment les abords des écoles il n'y a plus grand monde, voire il n'y a plus personne.

Aujourd'hui, la plupart des investissements de la Métropole sur nos voiries sont tous dirigés pour faire des voies lyonnaises sur la Métropole. La sécurisation de tel ou tel quartier, de telle ou telle voirie, des abords des écoles passe au second plan, voire au troisième plan puisque la plupart des investissements de la Métropole ne sont que dirigés pour faire des voies lyonnaises avec ou contre l'avis des habitants des collectivités, peu importe, il faut faire des voies lyonnaises. Pour tout le reste on se rend compte, notamment sur les budgets de proximité, que tout cela a diminué de façon considérable en quelques années.

Donc, non, Madame, je ne peux pas vous laisser dire que les abords des écoles ne sont pas une de nos priorités. Évidemment que cela l'est.

On pourrait aussi parler des abords de l'école Haute-Roche qui ont été réaménagés il y a quelques années.

Encore une fois, j'espère que dans les mois qui viennent la Métropole accédera à notre demande pour les abords de l'école Jules Ferry qui est une demande de la commune mais relayée, j'en suis certain, par une grande majorité d'habitants du quartier et de parents d'élèves de l'école Jules Ferry.

**Mme BADR-VOVELLE.-** Pouvez-vous nous dire ce que la Ville a demandé exactement à la Métropole concernant l'école du Golf ?

**M. LE MAIRE.-** Jean-Louis ?

**M. CLAUDE.-** Nous avons même fait venir des agents de la Métropole pour réfléchir à un système de chicane de manière à élargir l'accès pour les enfants à l'école.

Nous avons reçu un courrier récemment suite aux réunions interservices que nous avons de manière régulière qui priorise les différents travaux qui doivent être faits notamment sur notre commune d'Oullins-Pierre-Bénite et ce projet a été débouté pour l'instant par la Métropole. Donc, nous sommes en *stand-by* là-dessus.

Je me permets de compléter ce que vous dites par rapport à l'accès des enfants à l'école en disant que le plan de circulation à l'air de vouloir se concentrer pour que les voitures passent à proximité des écoles. On se retrouve aussi dans une situation un peu paradoxale par rapport à votre demande.

**M. LE MAIRE.-** J'entends que ce soit difficile à entendre mais aujourd'hui on peut tous reconnaître que le plan de circulation tel qu'on souhaite nous l'imposer a effectivement cette tendance à renvoyer davantage de véhicules aux abords des écoles.

Je ne crois pas qu'il y ait d'école dans la Grande rue d'Oullins. En revanche, oui, sur les itinéraires bis qui sont fléchés depuis maintenant quelques mois vous avez un certain nombre d'écoles, de groupes scolaires, de lycées, de collèges.

*(Brouhaha.)*

**Mme BADR-VOVELLE.-** Il y a moins de voitures dans la Grande rue, ce qui implique moins de pollution pour les écoles qui sont autour mais ce n'est pas le propos dont je voulais parler.

*(Brouhaha.)*

Je continue avec le sujet. Il y a une école parmi les trois qui était absente de la réponse, c'est l'école Jean Macé où il n'y a rien de fait.

Et j'ai remarqué depuis septembre qu'il n'y a même plus une personne qui assure le passage pour cette école. Le matin je ne la vois pas. Je passe tous les matins devant et je ne vois personne.

**M. LE MAIRE.-** Effectivement, il peut y avoir des jours d'absence mais, si, nous avons encore une personne devant l'école Jean Macé qui assure la traversée.

Là aussi, nous avons une réflexion. J'ai compris que vous n'étiez pas d'accord avec nous mais le nouveau plan de circulation pour l'école Jean Macé ne nous aide pas puisqu'il me semble avoir vu des panneaux jaunes dans ce quartier qui indiquaient que c'était le nouvel itinéraire de déviation de ces véhicules qui empruntaient la Grande rue. Donc, nous avons davantage de véhicules proches de Jean Macé.

Mais il y a une réflexion aussi puisque même s'il y a une très grande esplanade devant l'école nous avons sur le côté et notamment sur la rue Charton une réflexion à mener avec l'équipe enseignante et le directeur pour voir dans quelle mesure nous pourrions sécuriser davantage l'entrée et la sortie de ce côté-là.

Enfin, c'est quand même difficile de dire (et je l'ai déjà entendu), Madame BADR-VOVELLE, qu'il y a moins de véhicules dans la Grande rue donc qu'il y a moins de pollution dans la Grande rue parce que cela veut dire que ces véhicules passent ailleurs. Et on s'en moque bien des autres rues dans ces cas-là. Ce n'est pas grave qu'il y ait plus de pollution rue Diderot, rue Narcisse Bertholey s'il y a moins de pollution dans la Grande rue.

C'est quand même compliqué à annoncer aux personnes qui habitent dans ces rues et c'est quand même compliqué aussi de dire qu'aujourd'hui tous les temps de trajet ou 80 % des temps de trajet des automobilistes d'Oullins-Pierre-Bénite et plus particulièrement dans la ville d'Oullins sont rallongés et de dire qu'il y a moins de pollution puisque, oui, aujourd'hui vous avez rallongé - je dis vous - la Métropole a rallongé 80 % des temps de trajet des automobilistes dans Oullins-Pierre-Bénite, qu'ils soient de notre commune ou pas. À partir du moment où vous avez votre voiture et que vous circulez dans notre commune vous roulez beaucoup plus et beaucoup plus longtemps et dans des rues souvent aux heures de pointe beaucoup plus congestionnées.

Donc, nous dire qu'il y a moins de pollution dans la Grande rue mais si c'est pour qu'elle soit démultipliée dans les autres rues, franchement, il va falloir que vous arriviez à le vendre à nos habitants et à nos commerçants du centre-ville, Madame BADR-VOVELLE.

Nous passons au vote.

**La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.**

### **1 - Attributions de crédits non affectés**

**Rapporteur : M. DELORME**

**M. DELORME.-** Merci, Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Vous savez qu'au fur et à mesure de l'année et de l'exécution de notre budget, nous procédons à l'attribution de crédits non affectés.

Nous vous proposons de doter :

- L'ACSO, dans le cadre de l'action des Gilets roses, à hauteur de 600 € ;
- Six associations sportives, dont la liste figure dans le tableau de la délibération, pour 3 682 € ;
- Plusieurs écoles de la Commune, dans le cadre de sorties scolaires, pour un total de 8 307,23 €.

Je vous propose, mes chers collègues, d'approuver cette délibération.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.-** Merci, Clément.

J'ai une demande d'intervention de M. MANTELET.

**M. MANTELET.-** Bien évidemment, je voterai pour cette délibération. Vous connaissez mon attachement à toutes les actions d'éducation populaire et de solidarité. En tout cas, quand elles ont un objectif clair et perceptible.

Je profite de cette intervention pour remercier une fois de plus toutes les structures qui agissent sur les questions de solidarité avec les personnes précaires, et ce quel que soit leur origine, leur religion, leur nationalité, leur handicap, leur situation administrative... et ce faisant, font ainsi vivre les valeurs de notre République. On a malheureusement tendance à l'oublier, mais quand la déclaration des droits de l'homme dit que nous sommes " tous égaux ", c'est tous.

Je rappelle d'ailleurs aux administrateurs de réseaux sociaux " apolitiques " qui nous écoutent qu'être demandeur d'asile en situation régulière n'est pas un délit, alors que faire un commentaire raciste en est un. Et que, du coup, supprimer mes publications en soutien à des familles de demandeurs d'asile au prétexte qu'elles font polémique, c'est prendre le parti du délinquant ! Je dis ça ici car ces réseaux sont aussi utilisés par le service communication de la ville et des membres de votre majorité, alors si vous pouviez faire un rappel à l'ordre et à la loi aux administrateurs de ces comptes, ce serait une bonne chose.

À propos de demandeurs d'asile, d'ailleurs, des associations ont appris avec surprise que le CCAS de la commune nouvelle ne pourrait plus apporter d'aide financière à certaines personnes au prétexte qu'elles ne sont pas encore régularisées. La raison en serait un cadre légal ou réglementaire qui l'empêcherait. Sauf que l'Union Nationale des CCAS dit clairement que, je cite : "Une personne en situation irrégulière peut bénéficier des aides facultatives du CCAS, ce n'est pas illégal. Cela fait référence à l'obligation d'accueil inconditionnel, d'information et de réorientation du CCAS."

La décision du CCAS d'Oullins-Pierre-Bénite n'est donc pas due à une réglementation nationale mais à un choix politique local. Pouvez-vous nous le confirmer et expliquer les raisons de ce choix ? Au vu de la situation budgétaire de la commune nouvelle, grâce notamment aux aides de l'État et l'exonération de pénalité SRU, j'ai du mal à imaginer que ce soit pour raisons financières que ces personnes ne touchent pas ces 45 € tous les 2 mois.

Merci.

**M. LE MAIRE.-** Je vais prendre la parole au nom du CCAS puisque je suis également président du CCAS mais vous êtes un certain nombre d'administrateurs ici.

Oui, je vous confirme qu'il y a une vraie période de réflexion sur la capacité d'une commune à aider les sans-papiers.

Aujourd'hui, nous avons une politique d'aide sociale extrêmement développée sur la commune au niveau municipal mais aussi, et vous l'avez rappelé, grâce à un tissu associatif dense pour aider le plus grand nombre de personnes en difficulté.

Nous avons remis à plat la politique d'aide aux personnes en situation irrégulière puisqu'il nous semblait incohérent d'aider davantage les personnes en situation irrégulière que celles qui étaient en situation régulière. Ce n'était pas une politique qui nous semblait devoir continuer d'être menée. Donc, oui, nous remettons à plat l'aide du CCAS par rapport aux personnes dites sans papiers.

Aujourd'hui, et en attendant que cette réflexion soit menée, il n'y a pas d'aide de la part de la commune allouée aux personnes en situation irrégulière. Je vous le confirme.

**Mme BELLISSEN.-** Ils n'ont pas le droit de travailler, comment voulez-vous qu'ils vivent ?

**M. MANTELET.-** Les règles ont changé par rapport aux régularisations et aux reconductions. Jusqu'à l'année dernière, pour quelqu'un qui était en situation régulière, qui avait un emploi, donc qui participait à la vie de l'État, qui payait des impôts, des cotisations, des taxes, etc. quand son titre de séjour arrivait à expiration un simple justificatif d'un rendez-vous à la préfecture lui permettait de conserver son emploi. Aujourd'hui, la préfecture ne donne plus de rendez-vous. Je le vois beaucoup dans mon travail en ce moment, cela veut dire que des personnes qui travaillent de manière régulière depuis des années en France ont une suspension de leur contrat de travail parce que leur titre de séjour est arrivé à expiration, que la préfecture n'a pas anticipé et que ces personnes peuvent rester sans emploi pendant un mois, deux mois, trois mois.

Et avec cette décision du CCAS cela veut dire que ces personnes qui ont pourtant participé à la vie de la nation et qui souhaitent participer à la vie de la nation ne peuvent même pas bénéficier de cette aide qui n'est pas énorme, de 45 € tous les deux mois. Cela veut dire qu'on va attendre qu'ils tombent dans la délinquance pour survivre ? Est-ce vraiment cela le choix d'une société ? Je pense qu'il faut rajouter cela dans la réflexion.

**M. LE MAIRE.-** Très bien. Merci.

Je le redis, nous avons un tissu associatif extrêmement riche sur la Commune, mais bien au-delà au niveau du département qui généralement prend en charge ou accompagne ces personnes sans droit ni titre.

Vous évoquez d'autres sujets qui sans doute dépassent notre politique municipale, à savoir à quel moment nous pouvons accueillir toujours davantage de personnes sur le territoire national dans les conditions actuelles. Il y a un vrai sujet, un vrai débat que nous pourrions mener mais sans doute dans un autre hémicycle que celui-ci.

Ce qui est certain c'est que la réflexion ici est ouverte.

Au niveau du CCAS d'Oullins-Pierre-Bénite les aides sont nombreuses mais ne sont pas fléchées aujourd'hui en direction des personnes sans papiers en situation irrégulière.

Je mets aux voix.

**La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.**

### **3 - Décision modificative n°1 du budget primitif pour l'exercice 2024**

**Rapporteur : M. DELORME**

**M. DELORME.-** Merci, Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Au fur et à mesure de l'exécution du budget, il est nécessaire de procéder à des ajustements.

Cette décision modificative prend en compte un certain nombre de modifications. Vous me permettrez, mes chers collègues, d'en citer les principales.

#### **En fonctionnement**

- Pour notre personnel :
  - L'augmentation de la valeur du ticket restaurant à 8 €, et l'augmentation de la participation employeur de 50 à 60 % de la valeur du ticket.
  - La revalorisation de la prime de fin d'année pour les agents ex-oullinois de 1 050 à 1 300 €.
  
- Pour les charges générales :
  - L'augmentation du budget énergie qui était prévue par le SIGERLY en 2024 devrait finalement être moins importante que prévu.

La DSC est malheureusement révisée à la baisse à hauteur de 156 123 €. Le produit de fiscalité locale augmenterait de 940 000 €.

Par conséquent, la section de fonctionnement est équilibrée à hauteur de 1 246 771,75 euros et la section d'investissement à hauteur de 55 800 €.

Comme il convient, les tableaux sont parfaitement équilibrés.

Je vous remercie d'approuver cette délibération.

**M. LE MAIRE.-** Merci.

Je mets aux voix.

**La délibération est adoptée à la majorité des membres présents, 9 votes contre (M. KOHLHAAS, Mme BADR-VOVELLE, M. BAARSCH, M. GIRON, M. HEBERT, Mme BELLISSEN, M. MOUCHIKHINE, M. MAUXION, M. MANTELET), 1 abstention (Mme SÉCHAUD).**

### **9 - Proposition d'étude relative à la requalification du stade du Brotillon et demande de subvention dans le cadre du Fonds Vert**

**Rapporteur : M. PAYS**



**M. PAYS.-** Cette délibération porte sur la composition d'études relatives à la requalification du stade du Brotillon et les demandes de subvention dans le cadre du Fonds Vert.

Je rappelle le contexte. Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de Prévention des Risques Technologiques de la Vallée de la Chimie approuvé le 19 octobre 2016, des prescriptions ont été définies sur les activités et les équipements publics existants.

Propriété de la Ville, le site du stade du Brotillon accueille à ce jour divers usages, notamment sportifs, en lien avec les associations et les scolaires.

Par courrier en date du 31 juillet 2024, Mme la Préfète a confirmé l'accompagnement technique et financier de l'État permettant la requalification de ce site, ce qui nécessite de lancer une étude préopérationnelle afin d'en définir les usages possibles.

Cet équipement public se situe à proximité immédiate de la plateforme industrielle Arkema/Daikin et est impacté par les aléas technologiques exposant les usagers.

L'engagement de la Ville passe pour fin 2024 par la réalisation d'une étude sur le projet de requalification du stade du Brotillon.

Pour accompagner la Commune, l'État financera cette dernière à hauteur de 80 %. L'étude préopérationnelle sera externalisée à un bureau d'études.

Le lancement de la consultation est prévu dans la deuxième quinzaine de septembre après échange avec les services de l'État.

L'étude portera sur le site du Brotillon. Elle se déroulera comme suit :

- Une phase de diagnostic : urbain, foncier, des usages et réglementaire
- Une étude sur les options de requalification du site actuel
- Une étude sur la relocalisation du stade de football et de ses usages

Le calendrier prévisionnel :

- Début novembre 2024 : Réunion de lancement de l'étude
- Mi-décembre 2024 : Rendu du diagnostic
- Fin février 2025 : Rendu final

Pour le financement, l'étude préopérationnelle pour la requalification du stade serait estimée à 39 500 € HT et pourrait faire l'objet d'une subvention dans le cadre du Fonds Vert à hauteur de 35 000 €.

En conséquence, il vous est demandé de prendre acte du lancement de l'étude relative à la requalification du stade du Brotillon et d'autoriser M. le Maire à déposer une demande de subvention auprès de la Préfecture du Rhône dans le cadre du Fonds Vert et de tout autre dispositif de financement auquel cette opération serait éligible auprès de tout autre financeur.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.-** Merci, Jean-Luc.

J'ai une demande d'intervention de M. MANTELET.

**M. MANTELET.-** Dans votre interview de rentrée, vous avez regretté que dans les médias l'on parle autant des problèmes de circulation dans la ville et si peu de la commune nouvelle qui venait de se créer. Il est aussi un autre thème que vous auriez pu évoquer comme pas assez médiatisé durant cet été, la question des PFAS.

Lors du dernier conseil municipal, j'avais déjà abordé cette question en regrettant qu'elle ne soit plus une priorité affichée pour vous. Vous m'aviez assuré que tel n'était pas le cas mais que vous ne communiquiez pas forcément et régulièrement sur ce sujet.

Ce que nous pouvons surtout voir c'est que ce sont encore et toujours des associations et collectifs d'habitants qui mènent la lutte contre les polluants éternels. Un recours a encore été fait par ces structures dans le courant de l'été contre le nouveau projet d'Arkema d'augmentation de ses capacités de stockage sur le site de Pierre-Bénite, recours auquel la commune s'est greffée comme ce fut le cas pour celui contre l'extension de Daikin. Une fois de plus, la ville a pris le train en marche d'une initiative citoyenne.

De plus, hier se terminait une consultation lancée par la préfecture portant sur un arrêté imposant des prescriptions complémentaires à la société Daikin à Oullins-Pierre-Bénite qui envisage de mettre en service une unité de production de polymères additivés dite "pré-compound".

La Préfecture a estimé que le projet de modification ne devait pas être soumis à évaluation environnementale et sollicitait l'avis de la population.

J'ai répondu à cette consultation, tout comme beaucoup d'autres personnes. Et je dois dire qu'à la lecture des documents fournis pour cette consultation, cela m'a d'abord été extrêmement compliqué, le dossier étant très technique et les pièces mises à disposition inaccessibles pour les citoyens non initiés. Et là encore, nous sommes nombreux à avoir pu nous appuyer sur le travail fait par ces collectifs et associations qui ont pris le temps de décrypter ces documents, d'en livrer une lecture vulgarisée et à portée de tout le monde, de donner des éléments de compréhension essentiels pour pouvoir participer à cette consultation. Un vrai travail de service public.

Et je regrette vraiment que la Ville ne se soit pas emparée de cette consultation. J'aurais trouvé plus logique que ce travail de vulgarisation ait été fait par les services qui travaillent sur ce sujet, qu'une réunion publique soit organisée en urgence pour donner les éléments de compréhension à la population, j'aurais même volontiers participé à un conseil municipal extraordinaire pour une délibération sur ce sujet de santé publique. Las, tout ce que j'ai trouvé c'est un

court article sur le site de la ville, et même pas en première page, avec le lien vers la consultation. Pas de quoi inciter les gens à participer et encore moins à comprendre les enjeux.

Pour terminer, un rassemblement contre l'extension de Daikin a eu lieu hier soir, devant la préfecture, une fois de plus à l'initiative des organisations citoyennes. Aucune information de la part de la ville. Dommage.

Merci.

**M. LE MAIRE.-** Vous savez, Monsieur MANTELET, s'occuper du sujet des PFAS, travailler dessus, ce n'est pas uniquement en parler une fois tous les trois mois lors d'un conseil municipal. Ce n'est pas cela notre travail sur le sujet.

**M. MANTELET.-** Nous sommes bien d'accord.

**M. LE MAIRE.-** Absolument. Vous nous parlez d'inaction, d'un retour dans la presse d'une conférence de presse où on ne parle pas de perfluorés mais je peux vous dire que lors de cette conférence de presse on a parlé de perfluorés et de l'action de la commune. Après, libre aux journalistes, et la rentrée était très riche et dense, de choisir les sujets sur lesquels ils souhaitent faire un retour.

Au dernier *Trait d'Union* vous aviez une page. Il faudrait regarder mais je ne crois pas qu'il y ait eu un *Trait d'Union* sans qu'il y ait eu une page sur les perfluorés, l'avancée des plaintes, les retours, des explications de notre part.

Vous nous dites qu'on s'est raccroché au recours. On l'a dit et je le redis mais on le redit à chaque fois parce qu'à chaque fois vous revenez en disant qu'on ne fait rien. On ne fait rien mais vous savez ce que c'est que de se raccrocher à un recours comme vous dites ? C'est faire travailler un avocat, avoir des échanges réguliers, apporter une somme assez considérable d'éléments à un recours, demander à notre avocat d'être présent le jour de l'audience et lui-même de participer et de représenter la Ville à cette audience. Ce n'est pas rien. Ce n'est pas tous les jours que vous voyez une ville représentée au tribunal contre la préfecture parce que c'est de cela dont il s'agit. C'est la Ville d'Oullins-Pierre-Bénite qui demande à ce qu'on retoque un arrêté du préfet. Est-ce que vous voyez souvent cela au tribunal de Lyon ou peu importe où d'ailleurs plus largement ? Non, c'est extrêmement rare. C'est un acte très fort pour une collectivité, pour une commune.

Cela s'est passé il y a quelques jours et vous nous dites que nous ne faisons rien. Cela marche quand on est au micro sur une scène mais pas quand on peut vous répondre avec des éléments chiffrés, précis.

Effectivement, j'ai lu quelques parutions signées ou pas d'ailleurs parce que souvent ce n'est pas signé, en disant qu'on ne fait rien mais, cela, cela marche quand on ne peut pas vous répondre. Là, ce n'est pas le cas.

Vous nous dites que vous auriez voulu une réunion publique mais étiez-vous là à la dernière réunion publique que nous avons menée à la Maison du Peuple ? Nous, nous y étions, j'étais même sur la scène.

Il y avait, me semble-t-il, des représentants de l'État, pas de l'industriel, on n'y arrive pas encore mais on va y arriver. J'ai même cru comprendre dans *Le Progrès* récent qu'une des deux entreprises sur notre territoire avait décidé de faire toute la transparence de ce qu'il se passait chez eux. On a eu deux pages entières. Tant mieux. C'est que les choses avancent.

Nous dire que nous ne faisons rien à ce sujet, franchement... Si, c'est ce que vous dites en creux. On a bien compris : "Heureusement qu'il y a les associations, elles font tout parce qu'on aurait tellement aimé que vous soyez là."

Mais cela nous prend un temps considérable et, oui, je suis d'accord avec vous, nous sommes ravis d'avoir des associations qui travaillent et des collectifs.

Attention, quand même, j'aime bien quand ce sont les associations d'habitants qui se sont emparées du sujet depuis longtemps, en revanche quand je lis dans la presse, comme c'était le cas aujourd'hui, qu'il y a un collectif et deux représentants de ce collectif qui sont les deux représentants de partis politiques locaux, je commence à m'interroger.

Cela vous fait sourire, Monsieur MANTELET, moi pas du tout. Le sujet est tellement important que j'ai toujours très peur qu'il soit récupéré par des partis politiques et il n'y a rien de pire que quand les partis politiques commencent à se mêler des choses.

Et quand je vois que pour les deux prises de parole des représentants du jour citées dans la presse - je mets de côté l'association de riverains Bien vivre à Pierre-Bénite - ce sont le représentant de LFI sur le canton et l'ancienne candidate il y a quelques mois d'Europe Écologie les Verts ou je ne sais plus comment s'appelait cette grande alliance de gauche depuis éclatée mais qui reviendra, quand ce sont les représentants de deux partis politiques locaux qui prennent la parole sur le sujet, je m'inquiète.

Vous, vous ne vous inquiétez pas et tant mieux, vous, vous souriez et tant mieux mais je peux vous dire que je m'inquiète parce que ce sujet est extrêmement sérieux et nous le prenons très au sérieux depuis le départ.

Je ne vais pas vous rappeler la plainte qui est encore en cours et qui a donné le départ d'une enquête très sérieuse, menée par le service de gendarmerie spécialisé. Je le rappelle, deux juges d'instruction travaillent sur notre plainte cosignée par plus d'une quarantaine de collectivités dont nous sommes à l'origine.

Bref, je ne peux pas vous laisser dire que nous ne faisons rien par rapport aux perfluorés, bien au contraire. Le travail est réalisé. Il y a sans doute encore des points sur lesquels nous pourrions nous

expliquer. Nous ne sommes pas toujours tous d'accord. J'ai encore vu des tracts distribués par une association extrêmement sérieuse de riverains à ce sujet. Je ne suis pas sûr que nous nous rejoignons sur tout mais, en tout cas, sur l'essentiel c'est certain et vous pouvez compter sur notre mobilisation à ce sujet dans les mois qui viennent, comme nous le faisons depuis maintenant de nombreuses années.

Je mets aux voix cette délibération.

**La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.**

Je vous remercie. C'était la dernière délibération de la soirée. Je vous donne rendez-vous pour le prochain Conseil municipal le mardi 10 décembre 2024.

*La séance est levée à 20 heures 32.*